**Modèle de lettre pour demander le dégrèvement de la taxe d’habitation, établissement scolaire comportant un logement de fonction.**

**Objet** : **Demande de dégrèvement et sursis de paiement de la taxe d’habitation**

Madame, Monsieur,

Notre établissement scolaire a reçu un avis de taxe d’habitation d’un montant de \*\*\*.

Notre établissement comporte effectivement un logement de fonction de…m², notre association ne s’oppose pas au paiement de la taxe afférente à ce logement, toutefois, le montant que vous nous adressez l’excède largement.

En effet, les établissements scolaires privés associés à l’État par contrat n’ont jamais été́ assujettis auparavant à la taxe d’habitation.

A notre connaissance, aucune modification législative ou règlementaire n’est venue modifier cet état de fait.

La taxe d’habitation est due aux termes de l’article 1407 du CGI *« pour les locaux meublés conformément à leur destination et occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés et qui ne sont pas retenus pour l’établissement de la cotisation foncière des entreprises »* et ne sont pas imposables à la taxe *« les locaux destinés au logement des élèves dans les écoles et pensionnats ».* Or, l’utilisation d’un bâtiment par un établissement scolaire associé par contrat au service public d’éducation ne saurait correspondre à une occupation de locaux à titre privatif, tous les locaux étant affectés à cette activité́ d’enseignement. Des locaux qui sont d’ailleurs soumis aux normes et obligations des établissements recevant du public (ERP) pour l’intégralité́ de leurs surfaces.

Ce raisonnement est confirmé́ par un arrêt de la cour administrative d’appel de Marseille (2ème chambre, du 10 février 1998, 96MA00788), dans lequel le juge a accordé́ l’exonération de la taxe d’habitation sans distinguer les salles de classe des bureaux administratifs ou encore des dégagements considérant que les locaux affectés à l'instruction des élèves pouvaient également être exclus de la base d’imposition.

Ainsi, nous demandons le dégrèvement de cette taxation qui n’est pas afférente au logement de fonction.

En outre, nous sollicitons un sursis de paiement sur le fondement de l’article L. 277 du Livre des procédures fiscales.

En vous remerciant et restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre considération distinguée.